

DEC211775DR15

Décision portant nomination de M. Arnaud CAILLO aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA).**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA) et nommant Mme Anne DELAGNES en qualité de directrice ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5199¹ en date du 15 avril 2021 ;

Considérant que M. Arnaud CAILLO a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires du 22 au 23 septembre 2008 et du 29 septembre au 1^{er} octobre 2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Arnaud CAILLO, IECN, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA), à compter du 1^{er} juin 2021.

M. Arnaud CAILLO exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Arnaud CAILLO, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 3 mai 2021

La directrice de l'unité

Anne DELAGNES

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

Visa du président de l'Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA